



**Comité syndical du 17 décembre 2024
CONNERRE**

L'An Deux Mil Vingt quatre

SBVHS-COMITE SYNDICAL DU 17/12/2024

Le Dix-neuf décembre à Neuf heures trente

Nombre de membres
en exercice (titulaires) : 21

et 10 suppléants

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votes : 15

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE, légalement convoqué le 10 décembre, s'est assemblé à la du conseil municipal de la Mairie de Connerré.

Présents formant la majorité des membres en exercice :

Membres titulaires de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

M. André FROGER, M. Jean-Yves LAUDE, M. Jean-Claude LECOMTE, M. Jean-Claude CHESNEAU

Membres titulaires de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

M. Michel ODEAU, M. Jean-Pierre CIRON, M. Régis BOURNEUF, M. Eric PAPILLON

Membres titulaires de la Communauté de communes du Sud Est Manceau

M. Guy FOURMY, M. Pascal CHAUVEAU

Membres de la Communauté urbaine Le Mans Métropole

M. Marcel MORTREAU, M. Thierry TOUCHE, M. Christian POIRIER

Membres titulaires de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille

-

Membre titulaire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe :

M. Alain BESNIER

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Cécile KNITTEL, pouvoir donné le 11/12/2024 à Eric PAPILLON

Absents excusés :

M. Anthony TRIFAUT, Communauté de communes du Gesnois Bilurien

M. Philippe LEBERT, M. Michel HUREAU, Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille

Mme Nathalie BUCHOT, M. Abdelmajid EL ARRASSE, Communauté Urbaine Le Mans Métropole

Invités :

M. Jérôme BRANDELY, chargé de mission GEMAPI

Mme Angéline BRICOU-CARTEREAU, chargée de mission GEMAPI

Mme Carole LE BRETON, secrétaire administrative et comptable du Syndicat

Les délégués présents ont élargé la feuille de présence

- *Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 septembre 2024*
- *Monsieur Michel ODEAU est désigné secrétaire de séance*

I. Affaires financières

Délibération N°2024-12-17-1a

a. **Débat d'orientation budgétaire 2025**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires du Syndicat pour l'exercice 2025 contenus dans le rapport et transmis en amont de la réunion à l'ensemble des élus du Syndicat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du syndicat pour l'exercice 2025 sur la base du rapport des orientations budgétaires annexé à la présente délibération**

II. Informations diverses

- a. Information de Monsieur Odeau, le Président de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise souhaite organiser une rencontre avec le Syndicat afin de discuter de la prise de compétence de la PI (prévention des inondations)

b. Devenir du barrage d'Avezé

En 2024 le propriétaire du moulin avait indiqué au syndicat sa volonté d'acquérir les ouvrages hydrauliques et le droit d'eau associé (estimation de la Valeur vénale du bien par les services du Domaine à 1 €.

Suite à accident tragique survenu fin août 2024, le propriétaire est revenu sur sa décision et souhaiterait que le syndicat examine le scénario d'un arasement complet du barrage compte tenu du danger potentiel que représente le barrage pour la sécurité publique. Il souhaite une solution plus durable et bénéfique sur le long terme.

c. Mise en place d'un batardeau provisoire au droit des vannes de décharges du barrage de Montfort le Gesnois

Les Vannes fortement fragilisées par les crues successives de cette année pouvaient provoquer un risque important et cédaient à plus au moins court terme. L'entreprise AUBEL est intervenue en novembre pour un montant de 2700 € TTC).

Le propriétaire du moulin a également fait retirer les embâcles accumulés au droit des anciennes vannes motrices et a fait remplacer les madriers.

d. Retour sur les travaux de restauration morphologique et mesures d'accompagnement

Présentation des travaux réalisés sur les cours d'eau de la Hune, des Loges et du Gué aux Anes et coût par intervention.

e. Renforcement de la sécurité sur l'Huisne pour les Kayaks

Le Syndicat a reçu un courriel en date du 11 décembre 2024 du chargé de promotion et de développement touristique du Pays du Perche Sarthois concernant une demande d'accompagnement afin de renforcer la sécurité sur l'Huisne pour les canoés avec une réflexion sur la mise en place de dispositifs d'informations et d'alertes complémentaires.

**f. Inondations de de 1995 – Exposition du 28 février au 6 mars 2025
consacrée aux crues de la Sarthe et de l'Huisne à Connerré et soirée
débat le 6 mars à 18h30 – Médiathèque de Connerré**

📅 Prochain comité syndical le jeudi 30 janvier 2025 à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Le Président,
André FROGER



Le Secrétaire de séance
Michel ODEAU





RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE..... | 3 |
| 1. EXECUTION DE L'EXERCICE 2024 | 4 |
| 1.1 TAUX DE REALISATION PREVISIONNEL DU BUDGET GENERAL..... | 4 |
| 1.1.1 Section de fonctionnement | 4 |
| 1.1.2 Section d'investissement | 9 |
| 1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (provisoire)..... | 11 |
| 2. ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 | 12 |
| 2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... | 12 |
| 2.1.1 Charges à caractère général - « Chapitre 11 »..... | 12 |
| 2.1.2 Charges de personnel et frais assimilés – « Chapitre 012 »..... | 14 |
| 2.1.3 Autres charges de gestion courante « Chapitre 65 » | 14 |
| 2.1.4 Charges spécifiques « Chapitre 67 » | 15 |
| 2.1.5 Virement à la section d'investissement « Compte23 »..... | 15 |
| 2.1.6 Opération d'ordre de transfert entre sections « Chapitre 42 »..... | 15 |
| 2.1.7 Dotations aux amortissement et provisions « Chapitre 68 » | 15 |
| 2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 16 |
| 2.2.1 Remboursement sur autres charges sociales - « Chapitre 13 »..... | 16 |
| 2.2.2 Dotations et participations - « Chapitre 74 » | 16 |
| 2.2.3 Autres produits de gestion courante - « Chapitre 75 »..... | 17 |
| 2.2.4 Opérations d'ordre de transfert entre section - « Chapitre 42 »..... | 17 |
| 2.2.5 Excédent de Fonctionnement reporté - « Compte 002 »..... | 17 |
| 2.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... | 18 |
| 2.3.1 Immobilisations incorporelles - « Chapitre 20 »..... | 18 |
| 2.3.2 Immobilisations corporelles - « Chapitre 21 »..... | 18 |
| 2.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 19 |
| 2.4.1 Excédent antérieur reporté - « Chapitre 01 »..... | 20 |
| 2.4.2 Subvention d'investissement - « Chapitre 13 »..... | 20 |
| 2.4.3 Virement de la section de fonctionnement - « Chapitre 021» | 20 |
| 2.4.4 Produit et cession d'immobilisation - « Chapitre 24 »..... | 20 |
| 2.4.5 Les opérations d'ordre et de transfert entre sections - « Chapitre 40 » | 20 |
| 3. PERSONNEL DU SYNDICAT | 21 |

3.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS21

PREAMBULE

Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est régi par l'article L. 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales. Il constitue le support du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB représente une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le Département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le DOB est la première étape formelle du cycle budgétaire. Il vise à informer les élus, pour leur permettre de voter de manière éclairée le budget.

Le DOB est précédé de la remise du ROB. Ce rapport permet au comité syndical de disposer d'une information précise et détaillée. Ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que des principales évolutions relatives aux relations financières entre collectivités et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, et plus particulièrement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget afin que puisse être anticipée l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs
- À la durée effective de travail annuel (article L. 2312-1 du CGCT).
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire concerné.

1. EXECUTION DE L'EXERCICE 2024

1.1 TAUX DE REALISATION PREVISIONNEL DU BUDGET GENERAL

Ce point sur le niveau d'exécution du budget est établi sur la base des éléments connus et évalués précisément à la date de clôture de rédaction du présent rapport, soit le **9 décembre 2024**.

1.1.1 Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

| 2024 | | | | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------|
| DEPENSES | Crédits ouverts | Décisions Modificatives | Réalisés (prévisionnel au 31.12.2024) | % de réalisation |
| Chapitre 011 - charges à caractère général | 217 502,77 € | | 66 048,49 € | 30,37% |
| Chapitre 012 - Charge de Personnel et frais assimilés | 252 650,00 € | | 205 488,09 € | 81,33% |
| Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante | 32 510,00 € | | 29 059,69 € | 89,39% |
| Chapitre 067 - Charges exceptionnelles | 500,00 € | | - € | 0,00% |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 70 332,98 € | | 70 392,98 € | 100 % |
| Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section | 83 202,19 € | | 72 089,37 € | 86,64% |
| Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions | 500,00 € | | - € | 0,00% |
| TOTAL DEPENSES | 657 197,94 € | | 443 078,62 € | 67,41% |

Éléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les dépenses de fonctionnement :

A. Chapitre 011- Charges à caractère général : taux de réalisation de **30.37 %**.

Cet écart s'explique principalement par les éléments ci-après :

A1. Compte 6042

Crédits ouverts : **23 000 €** - dépenses au 9.12.2024 évaluées à **5 196 €** => **Solde : + 17 804 €**

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Prestation d'archivage avec ATESART pour 4 860 € : Classement et archivage des dossiers des syndicats historiques (SMCRH et SMDN)
- Certificat de signature électronique pour les marchés publics et la plateforme AWS légalité pour 336 € (valable 3 ans)

Dans le cadre du budget 2024, l'enveloppe destinée aux indicateurs de suivi d'un montant de 18 000 € a été inscrite au compte 6042. Or, la trésorerie a demandé en date du 19 novembre dernier d'imputer ces dépenses au compte 6188 pour ce qui relève des prestations réalisées par la Fédération de pêche : d'un montant de 2 265,28 € et au compte 611 pour ce qui relève des prestations réalisées par INOVALYS d'un montant de 7 944,00€, ce qui explique l'écart enregistré entre les crédits ouverts et les dépenses réalisées.

A2. Compte 611

Crédits ouverts : 10 000 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à 4 404,54 € => Solde : - 2 348,54€

- Un crédit de 9 500 € était dédié à la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques propriété du syndicat (hors opération de maintenance). En 2024, 3 interventions ont été réalisées par l'entreprise Aubel Environnement pour un montant total de **4 141,74 € TTC** réparti comme suit :
 - 1 441,74 € concerne le retrait des encombres au droit des ouvrages de Montfort et d'Avezé et l'entretien des abords des ouvrages.
 - 2 700 € concerne la mise en place d'un batardeau droit des vannes de décharge du barrage de Montfort qui sont en très mauvais état.
- Un crédit de 500 € avait été ouvert pour la souscription au module « correspondance Exécution » AWS Solutions – Sarthe marchés publics qui permet de dématérialiser les échanges en phase d'exécution de la commande publique au-delà de 5 mois après la date de décision. La dépense s'élève à 262,80 €.
- A la demande de la trésorerie, vient s'ajouter la dépense de 7 944 €, initialement prévue au compte 6042, correspondant aux prestations réalisées par la société INOVALYS relatives aux indicateurs de suivi.

A3. Compte 6156 - Maintenance

Crédits ouverts : 10 000 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à 3 021.44 € => Solde : + 6 978,56 €

- Ces crédits sont destinés à la maintenance des ouvrages hydrauliques propriétés du SBVHS (Montfort et Avezé). Il n'a pas été enregistré de dysfonctionnements majeurs sur les ouvrages cette année. Les dépenses 2024 se sont limitées aux opérations de maintenance préventive pour un montant 816 € et au remplacement du disjoncteur différentiel au niveau de l'armoire de commande du barrage de Montfort pour un montant de 227,88 €.
- Les autres dépenses d'un montant de 2 917,56 € concernent les opérations de maintenance informatique.

A4. Compte 615 221 – Bâtiments publics

Crédits ouverts : 41 452.77 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à 0 € => Solde : + 41 452,77 €

Cette enveloppe constitue une réserve pour permettre de faire face à d'éventuels imprévus. Aucune dépense n'a été réalisée sur ce compte en 2024.

A5. Compte 617 – Etudes et recherches – Taux de réalisation 15.64 %

Crédits ouverts : 87 000 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à 13 525 € => Solde : + 73 475 €

- **Etude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le barrage de Montfort le Gesnois**
Un crédit de **60 000 €** avait été inscrit au budget primitif 2024 pour cette opération. À la suite de la consultation, l'offre du bureau d'études d'ARTELIA a été retenue pour un montant de **25 596 €**, soit une offre bien inférieure à l'estimation. La réunion de lancement a été organisée le 14 octobre 2024. La dépense 2024, correspondant à l'état d'avancement des prestations s'élevant à 5 775 € TTC.
- **Etude de recensement et de caractérisation des Zones Humides**
Un crédit de **12 000 €** avait été inscrit en dépenses de fonctionnement pour l'année 2024. Le rapport d'activité 2024 du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire fait état de 15,5 journées de travail, correspondant à une dépense de **7 750 €**. Ce rapport clôture le partenariat entre le CEN et le Syndicat qui avait été établi dans le cadre du 1^{er} bloc du CTEau de l'Huisne Aval 2020-2022.
- **Dossier Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général.**
Un crédit de **15 000 €** était inscrit en dépenses de fonctionnement pour l'année 2024.
Le nouveau programme de travaux du Syndicat retenu dans le cadre du CTEau 2024-2026, qui concerne les masses d'eau du Merdereau et du Montreteau, doit faire l'objet de la rédaction d'un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau et de l'Intérêt Général.

La simplification récente de la procédure règlementaire liées à la rubrique IOTA 3.3.5.0., a permis de réaliser cette prestation en interne. A titre d'information, le dossier « minute » sera déposé pour avis et instruction auprès des services de l'état en janvier 2025. Le délai d'instruction est de l'ordre de 4 mois.

A6. Compte 6188 – Autres frais divers

Crédits ouverts : 0 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à 2 265,28 € => Solde : - 2 265,28 €

Cette dépense, initialement prévue au compte 6042, correspond aux indicateurs de suivis réalisés par la Fédération de pêche.

B. Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : taux de réalisation de 81,33 %

Crédits ouverts : 252 650,00 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à : 205 488,09 € => Solde : + 47 161,91 €

Ces crédits concernent les charges de personnel. Les écarts se situent principalement :

- Au niveau du compte qui concerne la rémunération des agents titulaires avec un solde de +10 714,28 €
- Au niveau du compte 6413 qui concerne la rémunération des agents contractuels avec un solde de + 8 492,5 €. Les crédits avaient été estimés sur la base d'un temps plein, or l'agent a prolongé en 2024 son temps partiel à 80% pour congé parental.
- Au niveau du compte 6417 qui concerne la rémunération de l'apprentie avec un solde de + 6 790,24 € : les crédits avaient été estimés pour une année entière. Or, le contrat de l'apprentie s'est terminé au 31 août et il n'a pas été repris de nouveau apprenti à la rentrée scolaire de septembre.

C. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : taux de réalisation de 89,39%

Crédits ouverts : 32 510 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées à 29 059, 69 € => Solde : + 3 650,31 €

Les écarts se situent principalement :

- Au niveau du compte 65 313 qui concerne les indemnités de fonctions des élus et les cotisations associées avec un solde de + 7 279,82 €
- Au niveau du compte 65 811 avec un solde de - 3 537,3 €. Elles concernent les dépenses liées :
 - à la sauvegarde des données du Syndicat pour un montant de 1 221,30 € (prestation avec la société Conty). Ces dépenses n'avaient pas été inscrites initialement sur la bonne imputation budgétaire.
 - L'évolution du contrat avec la Société MODULARIS (évolution réglementaire au niveau du logiciel de paye et comptabilité), pour un montant 2 316 €. Dépenses non prévues au BP 2024.

D. Chapitre 067 - Charges exceptionnelles : taux de réalisation de 0 %

Crédits ouverts : 500 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées : 0 €

Ces crédits concernant les dépenses liées aux titres annulés sur exercices antérieurs.

E. Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : taux de réalisation de 100 %

Crédits ouverts : 70 332,98 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées 70 332,98 €

F. Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections : Taux de réalisation 86.64 %

Crédits ouverts : 83 202,19 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées 72 089,37 € => Solde : + 11 112,82 €

Les amortissements sont difficiles à évaluer avec la nomenclature M57. En effet, nous devons amortir une immobilisation dès la mise en service ou (le mandatement), règle du prorata temporis. Le montant des amortissements peut par conséquent varier énormément selon si la dépense est faite en début d'année ou fin d'année d'où l'écart enregistré.

G. Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions : taux de réalisation de 0 %

Crédits ouverts : 500 € - dépenses au 9.12.2024 évaluées 0 €

Depuis le passage à la nomenclature M 57, il est impératif de prévoir une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans (montant estimé par le Trésorerie).

b. Recettes de fonctionnement

| 2024 | | | | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------|
| RECETTES | Crédits ouverts | Décisions Modificatives | Réalisés (prévisionnel au 31.12.2024) | % de réalisation |
| Chapitre 70 - Autres charges de gestion courante | - € | | 1 553,23 € | |
| Chapitre 74 - Dotations, Subventions, Participations | 370 599,68 € | | 346 805,80 € | 93,58% |
| Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion courante | 10,00 € | | 13,65 € | 136,50% |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels | 500,00 € | | 25,49 € | 5,10% |
| Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions | 0,00 € | | 148,62 € | |
| Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 36 880,75 € | | 36 880,75 € | 100,00% |
| Sous total recette (1) | 407 990,43 € | | 385 427,54 € | 94,47% |
| Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté (2) | 249 207,51 € | | 249 207,51 € | 100,00% |
| TOTAL RECETTES (1)+(2) | 657 197,94 € | | 634 635,05 € | 96,57% |

Eléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les recettes de fonctionnement :

A. Chapitre 70 - Autres charges de gestion courante

Les recettes au chapitre 70 s'élèvent à 1 553.23 €. Elles proviennent :

- Du remboursement des frais de partage de la fibre optique avec le SAEPA pour un montant de 1 403.23 €. Ce remboursement n'avait pas été budgétisé et fait suite au déménagement du SAEPA de la région de Connerré.
- Du versement d'une somme de 150 € par la société études et Chantiers pour la participation d'un agent du syndicat à un jury « Chantier école »

B. Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : taux de réalisation à 93.58 %

Crédits ouverts : 370 599,68 € - recettes au 9.12.2024 évaluées à **346 805,80 €** => Solde : - 23 793,88 €

Les recettes au chapitre 74 proviennent :

- Des participations financières des EPCI membres pour un montant de **182 699,99 €** :

| EPCI FP | Participation EPCI | % EPCI |
|--|--------------------|--------|
| CC DU SUD EST DU PAYS MANCEAU 5 communes | 17 678,26 € | 9,642 |
| CC LE GESNOIS BILURIEN 22 communes | 54 315,69 € | 29,731 |
| CC PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE 28 communes | 52 560,27 € | 28,799 |
| CC VALLEE DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE 5 communes | 7 888,52 € | 4,321 |
| CU LE MANS METROPOLE 5 communes | 36 875,07 € | 20,185 |
| CC MAINE OEUR DE SARTHE 4 communes | 3 175,76 € | 1,738 |
| CC MAINE SAOSNOIS 6 communes | 10 206,42 € | 5,585 |

- Des subventions perçues pour un montant total de **163 505.27 €**, réparti comme suit :

| | Région Pays de la Loire | Agence de l'Eau Loire Bretagne |
|--|-------------------------|--------------------------------|
| Cellule animation 2023 (Solde) | | 60 284.40 € |
| Cellule animation 2024 (Acompte) | | 74 400.00 € |
| Etude érosion confiée aux opérateurs agricoles (solde) | 11 899.87 € | |
| Etude de faisabilité pour la déconnexion d'un réseau de drainage (Solde) | 5 782.78 € | 3 638.32 € |
| Etude préalable -barrage de Montfort (acompte) | | 7 500.00 € |
| TOTAL | 17 682.65 € | 145 822.62 € |

Dans le cadre du Budget 2024, le montant prévisionnel des subventions avait été estimé à 187 900 €.

On relève une différence de 24 394,73 € par rapport au montant perçu. Cet écart s'explique par :

- Les subventions de l'étude Zones humides confiée au CEN des Pays de la Loire, d'un montant global de 21 600 € qui n'ont pas pu être perçues en 2024. Elles le seront en 2025.
- Le montant des subventions qui peut évoluer par rapport au prévisionnel en fonction du cout réel des opérations.

C. Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion courante : Taux de réalisation à 136,5 %

Crédits ouverts : 10 € - recettes au 9.12.2024 évaluées à **13,65 €** => Solde : + 3,65 €

Ces crédits correspondent aux arrondis des prélèvements à la source.

D. Chapitre 77 - Produits exceptionnels : taux de réalisation à 5,1 %

Crédits ouverts : 500 € - recettes au 9.12.2024 évaluées à **25,49 €** => Solde : - 474,51

Ces crédits concernent la réduction d'un mandant lié au contrat annuel Modularis couvrant la période du 01/08/2023 au 31/07/2024 pour le logiciel paye / comptabilité.

E. Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions :

Les recettes au chapitre 78 s'élèvent à 148,62 € correspondant à l'absence de restes à recouvrer de plus de 2 ans (opération d'ordre mixte).

F. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : taux de réalisation à 100 %

Crédits ouverts : 36 880,75 € - recettes au 9.12.2024 évaluées à **36 880,75 €**

Ces crédits correspondent aux amortissements des subventions d'équipement versées en investissement.

| N° inventaire | Amortissement des subventions | Montant |
|------------------------|---|--------------------|
| SMRHB1 | Subvention aménagement dispositif abreuvement 2017 | 3 513,45 € |
| HYDRO2021 SMRHB2 | Subvention Programme d'actions Hydro 2021 Subvention aménagement dispositifs d'abreuvement 2017 (région) | 5 814,04 € |
| SCRH1 | Subvention arasement du barrage de Villaines la Gonais | 10 789,07 € |
| HYDRO2021 HYDRO2022 | Solde subvention programme actions Hydro 2021 Acompte travaux hydro année 2022 AELB | 16 764,19 € |
| | | 36 880,75 € |

1.1.2 Section d'investissement

a. Dépenses d'investissement

| 2024 | | | | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------|
| DEPENSES | Crédits ouverts | Décisions Modificatives | Réalisés (prévisionnel au 31.12.2024) | % de réalisation |
| Chapitre 021 - Immobilisations Corporelles | 190 300,00 € | | 44 789,66 € | 23,54 % |
| Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section | 36 880,75 € | | 36 880,75 € | 100 % |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | | 495,56 € | 495,56 € | 100 % |
| TOTAL DES DEPENSES | 227 180,75 € | 495,56 € | 82 165,97 € | 36,16% |

Éléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les dépenses d'investissement :

A. Chapitre 021 - Immobilisations corporelles : taux de réalisation à 23,54 %

Crédits ouverts : 190 300 € - dépenses au 9.12.2024 estimées à 44 789,66 € => Solde : + 145 510,34 €

Les dépenses concernent :

- Les travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau. La dépense au 9 décembre s'élève à **38 630,50 €** soit une différence de 141 369,50 € par rapport aux crédits alloués : 180 000 €. Cet écart s'explique par :
 - Le programme de travaux 2024 qui n'a pu être mené à son terme en raison des très mauvaises conditions météorologiques de cette année et de la faible portance des terrains. 2 Kms de cours d'eau ont été restaurés sur les 4,5 kms initialement prévus. Les travaux qui n'ont pu être réalisés cette année seront reportés en 2025.
 - Le montant des travaux qui s'est révélé moins onéreux que prévu notamment sur la partie aval du Gué aux ânes.
- Le remplacement de l'ordinateur d'un agent pour un montant de **1 941 €** - crédits ouverts 2 000 € => Solde + 79 €
- Le remplacement de 3 téléphones portables pour un montant de **919,8 €** - crédits ouverts 1 500 € => Solde + 581,82 €
- L'acquisition de 3 sondes piézométriques qui permettront d'apprécier les incidences des travaux de restauration des cours d'eau engagés par le syndicat sur le niveau de la nappe d'accompagnement. Montant de la dépense : **2 704,36 €** - Crédits ouverts 3 000 € => Solde + 295,64 €
- Le mobilier de bureau pour un montant de **436,2 €** - crédits ouverts 3 800 € => Solde + 3 463,8 €

B. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section : taux de réalisation à 100 %

Crédits ouverts : 36 880,75 € - dépenses au 9.12.2024 estimées à 36 880,75 €. Ces crédits correspondent aux amortissements de subventions d'équipements versées en section investissement:

| N° inventaire | Amortissement des subventions | Montant |
|------------------------|---|--------------------|
| SMRHB1 | Subvention aménagement dispositif abreuvement 2017 | 3 513,45 € |
| HYDRO2021 SMRHB2 | Subvention Programme d'actions Hydro 2021 Subvention aménagement dispositifs d'abreuvement 2017 (région) | 5 814,04 € |
| SCRH1 | Subvention arasement du barrage de Villaines la Gonais | 10 789,07 € |
| HYDRO2021 HYDRO2022 | Solde subvention programme actions Hydro 2021 Acompte travaux hydro année 2022 AELB | 16 764,19 € |
| | | 36 880,75 € |

C. Chapitre 041 – opérations patrimoniales taux de réalisation à 100 %

Crédits ouverts : 495.56 € - dépenses au 9.12.2024 estimées à 495,56 €

Cette dépense correspond à une décision modificative d'un montant de 495.56 € pour les frais d'insertion suite à une publication d'un marché de travaux en 2022 et qui, sur demande de la Trésorerie ont dû être virés au compte d'immobilisation corporelle (compte 21) par opération d'ordre budgétaire, puisque les travaux d'hydromorphologie projetés sont entrepris. (Opérations d'ordre budgétaire équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement au chapitre 041)

b. Recettes d'investissement

| 2024 | | | | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------|
| RECETTE | Crédits ouverts | Décisions Modificatives | Réalisés (prévisionnel au 31.12.2024) | % de réalisation |
| Chapitre 01 - Excédent antérieur reporté | 72 865,91 € | | 72 865,91 € | 100,00% |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | 70 332,98 € | | 70 332,98 € | 100,00 % |
| Chapitre 10 - Apports, Dotations, réserves | 779,67 € | | 179,13 € | 22,98% |
| Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section | 83 202,19 € | | 72 089,37 € | 86,64% |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | 0,00 € | 495,56 € | 495,56 € | 100,00% |
| TOTAL DES RECETTES | 227 180,75 € | 495,56 € | 215 962,95 € | 95,06 % |

Eléments d'analyse et principaux écarts enregistrés concernant les recettes d'investissements :

A. Chapitre 01 - Excédent antérieur reporté : Taux de réalisation 100 %

Crédits ouverts : 72865,91 € - recettes au 9.12.2024 : 72 865, 91 €

B. Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement - Taux de réalisation 100 %

Crédits ouverts : 70 332,98 € - recettes au 9.12.2024 : 70 332,98 €

C. Chapitre 10 - Apports, Dotations, réserves - Taux de réalisation 22,98 %

Crédits ouverts : 779,67 € - recettes au 9.12.2024 : 179,13 €

Il s'agit du remboursement du FCTVA pour les investissements réalisés en 2022 tels que l'achat de matériel de terrain (tarière et oxymètres) : 179,13€. Concernant les travaux d'aménagement des locaux du syndicat, le remboursement du FCTVA a été imputé en recettes de fonctionnement pour un montant de 600.54 € à la demande de la trésorerie.

D. Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section - Taux de réalisation 86,64 %

Crédits ouverts : 83 202,19 € - recettes au 9.12.2024 : 72 089,37 €

Ces crédits correspondent aux amortissements des biens.

E. Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - Taux de réalisation 100 %

Crédits ouverts : 495,56 € - recettes au 9.12.2024 : 495,56 €

Cette recette d'un montant de 495.56 € correspond à la décision modificative pour les frais d'insertion suite à la publication de l'annonce du marché des travaux de restauration des cours d'eau engagé en 2022 (opérations d'ordre budgétaire équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement au compte).

1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (provisoire)

Sous réserve de l'affectation des résultats 2024 qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, les résultats provisoires pour l'année 2024 sont les suivants :

| | Fonctionnement | | Investissement | | Vue Globale | |
|-------------------------|----------------|--------------|----------------|-------------|-------------|--------------|
| | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent |
| Résultat reporté (2023) | | 249 207.51 € | | 72 865.91 € | | 322 073.42 € |

| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Budget Primitif 2024 voté | 657 197.94 € | 657 197.94 € | 227 180.75 € | 227 180.75 € | 884 378.69 € |
| Décision modificative | | | 495.56 € | 495.56 € | | |
| Opérations réalisées | 372 685.64 € | 385 427.54 € | 82 165.97 € | 72 764.06 € | 454 851.61 € | 458 191.60 € |
| Solde (BP- réalisé) | 284 512.30 € | 271 770.40 € | 145 014.78 € | 154 416.69 € | 429 527.08 € | 426 187.09 € |

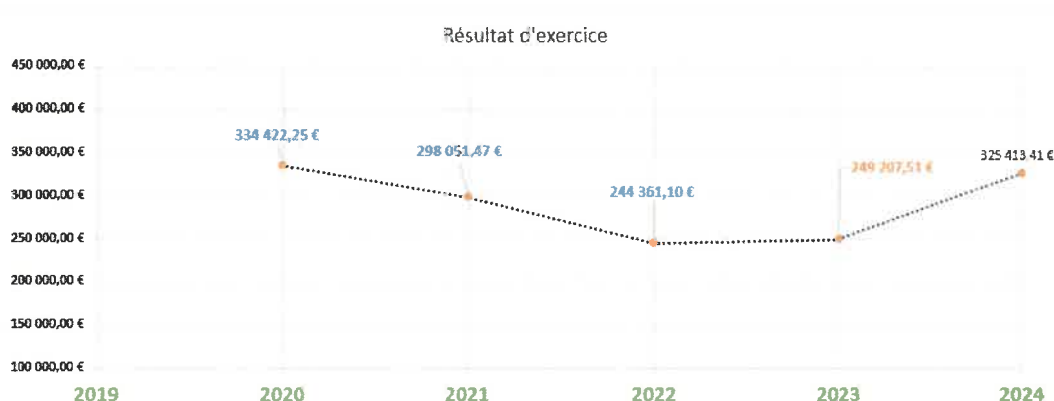
| | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent |
|---|-------------------|---------------------|-------------|--------------------|---------|---------------------|
| | Résultat exercice | | 12 741.90 € | -9 401.91 € | | |
| Résultat de clôture 2024 (intégrant le résultat 2023) | | 261 949.41 € | | 63 464.00 € | | 325 413.41 € |

- Le résultat de clôture en fonctionnement est estimé à : **261 949.41 €** => à reporter sur le compte 002 du budget 2025 en recettes
- Le résultat de clôture en investissement de l'exercice 2024 est estimé à **63 464 €** => à reporter sur le compte 001 du budget 2025.

Soit un résultat de clôture du budget 2024 estimé à : 325 413.41 €
(Sections fonctionnement + investissement)

Pour information, les résultats de clôture depuis la création du Syndicat sont :

| Année | Résultat d'exercice | Différence par rapport à l'année N-1 |
|-------|---------------------|--------------------------------------|
| 2020 | 334 422,25 € | |
| 2021 | 298 051,47 € | -36 370,78 € |
| 2022 | 244 361,10 € | -53 690,37 € |
| 2023 | 249 207,51 € | 4 846,41 € |
| 2024 | 325 413,41 € | + 76 205,90 € |



2. ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Exécution 2024 | | | Propositions 2025 |
|---|---------------------|------------------|----------------------|
| DEPENSES | Crédits ouverts | % de réalisation | |
| Chapitre 011 - charges à caractère général | 217 502,77 € | 30,37% | 129 311,41 € |
| Chapitre 012 - Charge de Personnel et frais assimilés | 252 650,00 € | 81,33% | 251 420,00 € |
| Chapitre 065 - Autres charges de gestion courante | 32 510,00 € | 89,39% | 32 010,00 € |
| Chapitre 067 - Charges exceptionnelles | 500,00 € | 0,00% | 500,00 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 70 332,98 € | 100,00% | 168 457,31 € |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions | 83 202,19 € | 86,64% | 91 459,44 € |
| Chapitre 068 - Opération d'ordre de transfert entre section | 500,00 € | 0,00% | 500,00 € |
| TOTAL DEPENSES | 657 197,94 € | 67,41% | 673 658,16 € |

2.1.1 Charges à caractère général - « Chapitre 11 »

Les charges à caractère général sont estimées à **129 311,41 €**. Elles se répartissent comme suit :

A. Contrats de prestations de services « compte 611 » : 29 800 €

A1. Indicateurs de suivis

Les indicateurs de suivis permettent d'apprécier l'impact des travaux sur le milieu (bénéfiques, améliorations, altérations). Les mesures sont réalisées sur les cours d'eau avant et après les travaux. Plusieurs indicateurs sont utilisés :

- L'I2M2 (« Indice Invertébré Multi-métriques » permet de mesurer le potentiel biologique des habitats du lit mineur d'un cours d'eau)
- L'IPR & l'IAT (« Indice Poisson Rivière » & « Indice Abondance Truite » permet de déterminer l'état d'un cours d'eau au regard de sa population piscicole, et plus précisément les populations de truites pour l'IAT)

Le programme 2025 est détaillé ci-dessous et la dépense est évaluée à **19 800 €**.

| Cours d'eau | Masse d'eau | Commune(s) | Piscicole | | Macro invertébrés | | Observations |
|---|-------------|--------------------|------------------|----------|-------------------|----------|---|
| | | | Indicateur | Qtité | Indicateur | Qtité | |
| Le Gué aux Ânes | DUE | Thorigné sur Dué | IPR | 1 | I2M2 | 1 | Suivi travaux RHM réalisés en 2023 (N+2) |
| La Merize | NARAI | Ardenay sur Merize | IPR | 1 | I2M2 | 1 | Suivi travaux RHM réalisés en 2017 et 2021 |
| L'Ortier | MERDEREAU | Lombron | IPR | 2 | I2M2 | 2 | Masse d'eau prioritaire Suivi avant travaux RHM |
| Le Gué aux Ânes | DUE | Thorigné sur Dué | PEC | 1 | - | - | Suivi avant travaux RHM |
| BV SBVHS – Secteurs de référence | | | IPR | 3 | - | - | Amélioration de la connaissance. Secteurs de référence en cours de détermination |
| | | | Total IPR | 7 | Total I2M2 | 4 | RHM : Travaux de Restauration Hydro-morphologique |
| | | | Total PEC | 1 | | | IPR : Indice Poisson Rivière |
| | | | Total IAT | 0 | | | IAT : Indice d'Abondance Truite |
| | | | | | | | PEC : Pêche échantillonnage |

A2. Un crédit de 9 700 € est proposé pour les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques de Montfort le Gesnois, d'Avezé, de Villaines la Gonais et de leurs abords. Elles concernent notamment les opérations de retrait d'encombres au droit des ouvrages et l'entretien des parcelles attenantes aux ouvrages propriété du Syndicat.

A3. Un crédit de 300 € est proposé pour le renouvellement de la souscription au module « correspondance Exécution » AWS Solutions – Sarthe marchés publics qui permet de dématérialiser les échanges en phase d'exécution de la commande publique au-delà de 5 mois après la date de décision.

B. Maintenance « compte 6156 »

Un crédit de 10 000 € est proposé pour :

- La maintenance (préventive et curative) des ouvrages hydrauliques propriété du Syndicat et le contrôle des installations électriques : enveloppe annuelle estimée à 8 750 €
- Les opérations de maintenance et d'assistance des postes informatiques estimées à 650 €
- Les opérations de maintenance du site internet estimées à 600 €

C. Entretien et réparation de bâtiments publics « compte 615221 »

Un crédit de **2 000 €** est proposé pour les travaux de réorganisation des locaux, qui fait suite au départ du SAEPA de la région de Connerré. Ils concernent l'aménagement d'un espace de réunion et d'un bureau.

D. Réseaux « compte 615232 » : 17 261,41 €

Ces crédits constituent une réserve pour permettre notamment de faire face à d'éventuels imprévus sur les ouvrages hydrauliques propriété du Syndicat.

E. Etudes et Recherche « compte 617 » : 32 000 €

E1. Etude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le barrage de Montfort le Gesnois

L'objet de cette étude est de préconiser des actions visant à concilier différents enjeux : Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage ; Préservation du patrimoine ; Sécurisation du site ; Circulation des canoës ; Suite à la consultation, l'offre du bureau d'études ARTELIA a été retenue pour un montant de 25 956 €. L'étude a commencé le 14 octobre 2024 et devrait s'achever au cours du 3^e trimestre 2025. Au regard de l'avancée des prestations, il est proposé d'inscrire un crédit de **22 000 €** en dépenses de fonctionnement pour l'année 2025.

E2. Développement d'une application de terrain

Depuis 2022, les diagnostics morphologiques des cours d'eau sont réalisés en interne par les agents du Syndicat sur la base de la méthodologie développée par M. Le Bihan de l'OFB. Dans le but, d'optimiser le recueil et l'exploitation des données, il est proposé d'engager une prestation pour le développement d'une application de terrain en lien avec l'outil cartographique SIG (Logiciel QGIS) utilisé pour bancariser les données. Un crédit de **10 000 €** est proposé en dépenses de fonctionnement pour l'année 2025.

F. Frais de fonctionnement du syndicat « divers comptes »

Un crédit global de **38 250 €** est affecté aux charges diverses et exceptionnelles (assurances, loyer, télécommunication, fournitures de matériels de bureau et de petits équipements, gestion des véhicules du SBVHS, formations agents, annonces et insertions liées marchés publics, intérêts moratoires, frais de déplacement ...)

| Compte | Libellé | Crédits proposés | Evolution par rapport au BP 2024 |
|--------|--|---------------------|----------------------------------|
| 60612 | Energie Electricité | 1 000,00 € | - 500 € |
| 60622 | Carburants | 4 000,00 € | - 500 € |
| 60623 | Alimentation | 250,00 € | 0 |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | 1 500,00 € | -500 € |
| 60636 | Habillement et Vêtements de travail | 1 000,00 € | 0 |
| 6064 | Fournitures administratives | 1 500,00 € | -300 € |
| 61358 | Locations mobilières | 3 000,00 € | + 3 000 € |
| 6132 | Locations immobilières | 2 700,00 € | + 700 € |
| 61551 | Matériel roulant | 4 000,00 € | - 500 € |
| 6168 | Assurances diverses | 6 000,00 € | + 1 000 € |
| 6182 | Documentation générale et technique | 500,00 € | 0 |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | 2 500,00 € | -6 000 € |
| 62268 | Autres Honoraires et conseils | 1 000,00 € | +500 € |
| 6228 | Divers | 500,00 € | +500 € |
| 6231 | Annonces et insertions | 1 000,00 € | -500 € |
| 6234 | Réception | 500,00 € | 0 |
| 6238 | Divers | 500,00 € | -500 € |
| 6251 | Voyages déplacements et missions | 1 000,00 € | -1 000 € |
| 6261 | Frais d'affranchissement | 1 000,00 € | -500 € |
| 6262 | Frais de télécommunications | 3 800,00 € | -4 200 € |
| 6288 | Autres | 500,00 € | 0 |
| 6354 | Droits d'enregistrements de timbres | 500,00€ | + 500 € |
| | TOTAL | 38 250, 00 € | - 9 250 € |

2.1.2 Charges de personnel et frais assimilés – « Chapitre 012 »

- Les charges de personnel pour l'année 2024 sont évaluées à **251 420 €**. Elles concernent le personnel titulaire et stagiaire (4 ETP).

Les agents ne bénéficiant pas de restauration collective, il est proposé de mettre place en 2025, les titres restaurant. Le coût annuel pour le syndicat, pour 4 ETP, est estimé à 3 000 €, en considérant la valeur d'un titre restaurant à 8 € et une participation de l'employeur à hauteur de 50 %.

A titre d'information, l'employeur n'a aucune obligation de proposer les titres restaurants à ses employés. Néanmoins, si la collectivité choisie d'accorder des titres-restaurant, la contribution de l'employeur ne peut être inférieur à 50 % et supérieur à 60 %. L'employeur fixe librement la valeur faciale des titres-restaurants donnés à ses salariés. Toutefois, ce montant est « de fait, influencé indirectement par les limites légales imposées à la contribution financière des employeurs », à savoir :

- le seuil d'exonération de cotisations sociales qui a été relevé à 7,18 € par titre en 2024
- la prise en charge de 60 % maximum par l'employeur.

Par conséquent, la participation de l'employeur ne peut excéder 7,18 € par titre.

Dans cadre de la présente proposition de budget, les crédits d'un montant de 4 000 € sont inscrits en dépenses de fonctionnement au compte « 6478 » pour l'année 2025 et une recette de 2 000 € au compte « 6479 » chapitre 13 qui correspond au remboursement de la contribution des agents au titre restaurant en considérant une mise en place du dispositif au cours du 1^{er} semestre, avec une valeur du titre à 8 € et une participation de la collectivité à hauteur de 50 %.

2.1.3 Autres charges de gestion courante « Chapitre 65 »

Les autres charges de gestion courante s'élèvent **32 010 €**. Elles concernent notamment :

- Les indemnités du Président, des 3 Vice- présidents et les cotisations associées : 27 510 €
- Les licences liées aux postes informatiques (Office 365), la sauvegarde de données du Syndicat, la cotisation annuelle liée au logiciel de paye et de comptabilité : 4 500 €

2.1.4 Charges spécifiques « Chapitre 67 »

Elles concernent les titres annulés sur exercices antérieurs : **500 €**

2.1.5 Virement à la section d'investissement « Compte23 »

Un montant de **168 457,31 €** est inscrit au compte 023 « virement à la section d'investissement » pour financer les opérations inscrites en dépenses d'investissement. Il s'agit d'une opération budgétaire, équilibrée tant en dépenses (fonctionnement) qu'en recettes (investissement).

2.1.6 Opération d'ordre de transfert entre sections « Chapitre 42 »

L'amortissement des dépenses s'élève à 91 459,44 € et se répartit comme suit :

| Imputation | Immobilisations à amortir | Montant |
|---------------|---|--------------------|
| 28041482 | Régularisation opération sous mandat Soultré | 106,82 € |
| 281538 | Travaux hydromorphologie | 34 000,00 € |
| | Travaux hydromorphologie 2025 au prorata | 12 500,00 € |
| 28158 | Autres installations et outillages techniques | 157,62 € |
| 28 181 | Dispositifs d'Abreuvement avant 2017 | 7 300,00 € |
| 28 181 | Installation générale (barrage Villaines) | 25 000,00 € |
| 281828 | Autres matériels de transport | 4 625,00 € |
| 281838 | Autre matériel informatique | 3 200,00 € |
| 281848 | Autre matériel de bureau et mobilier | 1 224,00 € |
| 28185 | Téléphonie / installation de la Fibre optique | 596,00 € |
| 28188 | Equipement matériels divers (frigo, sondes, GPS) | 2 750,00 € |
| Totaux | | 91 459,44 € |

2.1.7 Dotations aux amortissement et provisions « Chapitre 68 »

Un crédit de **500 €** est proposé pour les dotations aux dépréciations des actifs circulants.

⇒ **Soit un montant global de dépenses de fonctionnement de 673 658,16 €**

2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Exécution 2024 | | | Propositions 2025 |
|---|---------------------|------------------|----------------------|
| RECETTES | Crédits ouverts | % de réalisation | |
| Chapitre 13 - Remboursement sur autres charges sociales | | | 2 000,00 € |
| Chapitre 70 - Autres charges de gestion courante | | | 0,00 € |
| Chapitre 74 - Dotations, Subventions, Participations | 370 599,68 € | 93,58% | 372 818,00 € |
| Chapitre 75 - Autres produits divers de gestion courante | 10,00 € | 136,50% | 10,00 € |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels | 500,00 € | 5,10% | 0,00 € |
| Chapitre 78 - Reprises sur amortissement et provisions | | | 0,00 € |
| Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections | 36 880,75 € | 100,00% | 36 880,75 € |
| Sous total recette (1) | 407 990,43 € | 94,47% | 411 708,75 € |
| Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté (2) | 249 207,51 € | 100,00% | 261 949,41 € |
| TOTAL RECETTES (1)+(2) | 657 197,94 € | 96,57% | 673 658,16 € |

2.2.1 Remboursement sur autres charges sociales - « Chapitre 13 »

Cette ligne correspond au montant de la participation des agents au titre restaurant, dans le cas de la mise en place du dispositif en 2025. La recette est estimée à 2 000 €

2.2.2 Dotations et participations - « Chapitre 74 »

Les recettes au chapitre 74 sont estimées à 372 818, 00 €. Elles se répartissent comme suit :

a) Participations des EPCI membres - « Compte 74 748 »

La participation des EPCI membres est calculée sur la base de la clé de répartition statutaire (60 % surface / 40% population). La participation de l’année 2024 était de 182 700 €.

Compte tenu du niveau d’inflation enregistré cette année et de la nécessité de maintenir une capacité d’autofinancement suffisante pour le Syndicat il est proposé d’appliquer une augmentation de 2 % par rapport à la participation 2024, soit :

- une participation calculée pour 2025 à : 186 354 €
- un coût moyen par habitant de 1,487 € (population 2024 : 125 278 habitants)

Le calcul de la contribution sera établi sur la base des données INSEE en vigueur au 1er janvier 2025. Dans l’attente de la publication des données, le calcul de la répartition a été réalisé sur la base des données INSEE 2024 donc cette répartition reste une estimation.

| MEMBRES EPCI | Participation 2025 | % EPCI |
|--------------------------------------|---------------------|----------------|
| CC DU SUD EST DU PAYS MANCEAU | 18 031,83 € | 9,68% |
| CC LE GESNOIS BILURIEN | 55 402,00 € | 29,73% |
| CC PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE | 53 611,48 € | 28,84% |
| CC VALLEE DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE | 8 046,29 € | 4,31% |
| CU LE MANS METROPOLE | 37 612,57 € | 20,18% |
| CC MAINE CŒUR DE SARTHE | 3 239,28 € | 1,74% |
| CC MAINE SAOSNOIS | 10 410,55 € | 5,59% |
| TOTAL | 186 354,00 € | 100,00% |

i Pour rappel, l'étude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne, réalisée en 2018 par le cabinet SCE, avait évalué la participation moyenne des membres, liée aux missions de base (GEMAPI) à 266 000 € / an pour les 5 premières années, soit un coût moyen de 2,12 € / habitant.

b) Les subventions - « Compte 74 758 »

Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire qui seront perçues dans le cadre des programmes du CT Eau de l'Huisne Aval, sont estimées à 186 464 €. Elles sont réparties comme suit :

| | AELB | Région PDL | Observations |
|---|---------------------|--------------------|--|
| Cellule animation 2024 : Solde | 72 000 € | | Dossier à solder en 2025 |
| Cellule animation 2025 : Acompte | 59 000 € | | Demande de subvention à déposer début 2025 Solde à percevoir auprès de l'AELB en 2026 |
| Etude Zones Humides -Convention de Partenariat avec le CEN Montant des prestations : 27 000 € | 8 100 € | 13 500 € | Dossier à Solder en 2025 |
| Etude Zones Humides – Avenant à la Convention de Partenariat avec le CEN - Montant de la prestation 7 750 € | - 675 € | 3 875 € | Acompte perçu en 2023 par l'AELB : 3 000 € => Trop perçu AELB Dossier à solder en 2025 |
| Indicateurs de suivi CTEAU 2020-2022 Tranche 3 (Solde) Montant prévisionnel des prestations : 18 000 € | 4 500 € | 5 400 € | Dossier à solder en 2025 |
| Etude RCE barrage de Montfort le Gesnois Montant prévisionnel de l'étude : 25 956 € | 12 978 € | 7 786 € | Fin prévisionnelle de l'étude : Oct 2025 Dossier à solder fin 2025 |
| Indicateurs de suivi - Tranche 1 CTEau 2024/2026 Enveloppe prévisionnelle : 19 800 € | | | Demande de subvention à déposer début 2025 Versement des aides à envisager en 2026 |
| TOTAL | 155 903,00 € | 30 561,00 € | |

2.2.3 Autres produits de gestion courante - « Chapitre 75 »

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 10 €. Ils correspondent aux écritures d'arrondis du prélèvement à la source.

2.2.4 Opérations d'ordre de transfert entre section - « Chapitre 42 »

Les amortissements sont évalués à 36 880,75 €

| N° inventaire | Amortissement des subventions | Montant |
|------------------------|---|--------------------|
| SMRHB1 | Subvention aménagement dispositif abreuvement 2017 | 3 513,45 € |
| HYDRO2021 SMRHB2 | Subvention Programme d'actions Hydro 2021 Subvention aménagement dispositifs d'abreuvement 2017 (région) | 5 814,04 € |
| SCRH1 | Subvention arasement du barrage de Villaines la Gonais | 10 789,07 € |
| HYDRO2021 HYDRO2022 | Solde subvention programme actions Hydro 2021 Acompte travaux hydro année 2022 AELB | 16 764,19 € |
| | | 36 880,75 € |

2.2.5 Excédent de Fonctionnement reporté - « Compte 002 »

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 est évalué à **261 949,41 €** et est affecté au compte 002 en recettes de fonctionnement.

⇒ **Soit un montant global de recettes de fonctionnement de 673 658,16 €**

2.3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Exécution 2024 | | | Propositions 2025 |
|---|---------------------|------------------|----------------------|
| DEPENSES | Crédits ouverts | % de réalisation | |
| Chapitre 020 - Immobilisations Incorporelles | | | 10 000,00 € |
| Chapitre 021 - Immobilisations Corporelles | 190 300,00 € | 23,54% | 279 500,00 € |
| Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section | 36 880,75 € | 100,00% | 36 880,75 € |
| Chapitre 041 - DM | 495,56 € | 100,00% | 0,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 227 676,31 € | 36,09% | 326 380,75 € |

2.3.1 Immobilisations incorporelles - « Chapitre 20 »

Un crédit de **10 000 €** est proposé en dépenses d'investissement pour l'année 2025. Elle concerne la mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en fond de vallée du Rosay Est (Secteur Aval). Opération inscrite au CTEau de l'Huisne Aval qui fait suite aux préconisations de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau.

Pour rappel, cette opération fait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 420 000 € qui inclut la Mission de maîtrise d'oeuvre et les travaux).

2.3.2 Immobilisations corporelles - « Chapitre 21 »

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme de **279 500 €**. Les dépenses se répartissent comme suit :

a) Autres réseaux : 250 000 €

Ce compte correspond aux travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau engagés dans le cadre du Contrat Territorial Eau de l'Huisne Aval. Ces travaux visent la restauration des fonctionnalités du milieu et ont pour objectif de contribuer au maintien et/ou à la reconquête du bon état des masses d'eau.

Le programme 2025 se répartit comme suit :

- **Programme de travaux de restauration sur les masses d'eau du Dué , du Narais et du Merdereau :**
estimation 200 000 € => coût moyen 42,73 € du ml

| Cours d'eau | Masse d'eau | Linéaire projeté en ml | Commune(s) | Typologie d'actions | Observations |
|----------------|-------------|------------------------|--|---------------------|--|
| La Hune | NARAI | 650 | Volnay | TRHM | Continuité des travaux 2023 |
| La Hune | NARAI | 100 | Bourg de Volnay | TRHM | Continuité des travaux 2022 |
| Les Loges Aval | DUE | 250 | St Michel de Chavaignes Bouloire | TRHM | Poursuite des travaux 2024 - Talweg |
| | | 230 | | TRHM | Secteur amont des travaux 2024 – Reprofilage |
| | | 400 | | TRHM | Secteur aval des travaux 2024 – Reméandrage et continuité |
| Gué aux ânes | DUE | 2 000 | Connerré / Thorigné | TRHM | Secteur amont des travaux 2023 – jusqu'aux zones de source |
| L'Ortier | MERDEREAU | 550 | Lombron | TRHM | Travaux de reprofilage (Radiers et matelas alluvial) |
| | | 100 | | | Travaux de reprofilage (Radiers bloquant l'érosion) |
| | | 400 | | | Travaux de mise en fond de vallée |
| | | 4 680 | TRHM : Travaux de Restauration HydroMorphologique | | |

• **Travaux de remise en fond de vallée du Rosay Est (Secteur Aval)**

Cette opération inscrite au CTEau de l'Huisne Aval qui fait suite aux préconisations de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau. Un crédit de **50 000 €** est proposé en dépenses d'investissement pour l'année 2025 pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement au

droit de la lagune, opération préalable à la remise en fond de vallée du Rosay Est. Pour rappel, cette opération fait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant total de 420 000 € qui inclut la maîtrise d'Œuvre et les travaux.

F. Matériel de transport :

Un crédit de 20 000 € est proposé pour le remplacement d'un véhicule du Syndicat

G. Matériel de bureau et informatique

Un crédit de **3 700 €** est proposé au compte 2183 « Matériel de bureau et informatique » pour :

- L'achat d'une tablette numérique de terrain. Ce besoin est en lien avec l'étude de développement d'une application de terrain décrite en section de fonctionnement au compte 617 « études et recherches » : **3 000 €**
- L'achat d'une enceinte pour permettre d'organiser des réunions en visio-conférences : **750 €**

H. Mobilier

Un crédit de **3 000 €** est proposé au compte 2184 pour l'achat de mobilier (chaises et table), dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle salle de réunion.

I. Autres

Un crédit de **2 750 €** est proposé au compte 2188 pour :

- L'achat d'un destructeur de document pour permettre la destruction des documents d'archive à éliminer conformément à la réglementation : 1 000 €
- L'acquisition d'un drone pour réaliser des prises de vues, faciliter les expertises de terrain, améliorer la connaissance à l'échelle des masses d'eau, notamment vis-à-vis des zones d'expansion de crues et mieux suivre l'évolution des travaux entrepris par le syndicat sur les cours d'eau.

⇒ Soit un montant global de dépenses d'investissement de 326 380,75 €

2.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Exécution 2024 | | | Propositions 2025 |
|---|---------------------|------------------|----------------------|
| RECETTE | Crédits ouverts | % de réalisation | |
| Chapitre 01 - Excédent antérieur reporté | 72 865,91 € | 100,00% | 63 464,00 € |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | 70 332,98 € | 100,00% | 168 457,31 € |
| Chapitre 024 - Produits de cession d'immobilisation | | | 3 000,00 € |
| Chapitre 10 - Apports, Dotations, réserves | 779,67 € | 22,98% | 0,00 € |
| Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section | 83 202,19 € | 86,64% | 91 459,44 € |
| Chapitre 041 - DM | 495,56 € | 100,00% | 0,00 € |
| TOTAL RECETTES | 227 676,31 € | 95,06% | 326 380,75 € |

2.4.1 Excédent antérieur reporté - « Chapitre 01 »

Un montant de **63 464 €** est estimé à ce jour pour la clôture de l'exercice 2024.

2.4.2 Subvention d'investissement - « Chapitre 13 »

IL n'est pas prévu la perception de subvention d'investissement en 2025.

Les subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'eau et de la Région dans le cadre du CTEau de l'Huisne Aval 2020-2022 au titre des travaux de restauration morphologique des cours d'eau (tranche 3) seront perçues en fin d'année 2026. Deux demandes d'aide seront déposées cette année auprès de la Région et de l'Agence de l'eau. Elles concernent :

- Les travaux de restauration de cours d'eau sur la masse d'eau du Merdereau
- Les travaux de remise en fond de vallées du Rosay Est (secteur Aval)

Ces aides seront néanmoins perçues en 2027.

2.4.3 Virement de la section de fonctionnement - « Chapitre 021»

Un montant de **168 457.31 €** est inscrit au compte 001 « virement de la section de fonctionnement » afin de financer les opérations inscrites en dépenses d'investissement. Il s'agit d'une opération budgétaire, équilibrée tant en dépenses (fonctionnement) qu'en recettes (investissement).

2.4.4 Produit et cession d'immobilisation - « Chapitre 24 »

Il est proposé en 2025 de remplacer un véhicule de service. Une recette de 3 000 € est prévue pour la reprise ou la vente du véhicule qui sera remplacé.

2.4.5 Les opérations d'ordre et de transfert entre sections - « Chapitre 40 »

Les opérations d'ordre et de transfert correspondent aux amortissements des dépenses et s'élèvent à la somme de **91 459.44 €**. Elles sont réparties comme suit :

| Immobilisations à amortir | Montant |
|---|--------------------|
| Régularisation opération sous mandat Soultré | 106,82 € |
| Travaux hydromorphologie | 34 000,00 € |
| Travaux hydromorphologie 2025 au prorata | 12 500,00 € |
| Autres installations et outillages techniques | 157 ,62 € |
| Dispositifs d'Abreuvement avant 2017 | 7 300,00 € |
| Installation générale (barrage Villaines) | 25 000,00 € |
| Autres matériels de transport | 4 625,00 € |
| Autre matériel informatique | 3 200,00 € |
| Autre matériel de bureau et mobilier | 1 224,00 € |
| Téléphonie / installation de la Fibre optique | 596,00 € |
| Equipement matériels divers (frigo, sondes, GPS) | 2 750,00 € |
| Total | 91 459,44 € |



Soit un montant global de recettes d'investissement de 326 380.75€

3. PERSONNEL DU SYNDICAT

3.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS

L'équipe du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe compte 4 agents, représentant 3,8 Equivalents Temps Plein.

Elle est constituée :

- 1 homme
- 3 femmes

1 ETP représente une durée de travail mensuelle de 151,67 heures, soit 1820 heures annuelles.

Filière technique

- 1 chargé de mission G.E.M.A. - Responsable du Syndicat (Ingénieur, titulaire, quotité 100 %).
- 1 chargée de mission G.E.M.A. (Technicien principal de 2^{ème} Classe, titulaire, quotité 100 %)
- 1 chargée de mission G.E.M.A. (Technicien principal de 2^{ème} Classe, stagiaire au 1^{er} décembre 2024, quotité 80 %)

Filière administrative

- 1 gestionnaire administratif et comptable (Adjoint administratif principal 2^{ème} Classe, titulaire, quotité 100 %).

Le tableau des effectifs est rappelé ci-dessous.

| | | EMPLOIS | | | | | | | | Postes occupés | | | | | |
|------------------------|--|--|-----|------------------------|---|---|-------------------------------------|--|-----|----------------|-------------------|--------------------------------------|---|---|---|
| Emploi / Poste | Date de création ou de modification Référence délibération | Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures | | Catégorie hiérarchique | | | Grade (s) rattaché (s) à cet emploi | Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984) | | Emploi pourvu | Emploi non pourvu | Grade de l'agent qui occupe le poste | Temps de travail (TP en %) | TITULAIRE (T) STAGIAIRE (S) CONTRACTUEL (C) | |
| | | TC | TNC | A | B | C | | oui | non | | | | | | |
| Filière Administrative | Secrétaire du syndicat Gestion administrative, RH et comptable | Délibération N°2023,05,09,11c du 9 mai 2023 | 35 | | | | X | Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe | x | | 1 | | Adjoint administratif principal 2ème classe | 100% | T |
| | Chargé de Mission GEMA Responsable du Syndicat | PR03062019IIB du 3 juin 2019 | 35 | | X | X | | Ingenieur territorial Technicien principal 1ere classe Technicien principal 2ème classe | x | | 1 | | Ingénieur territorial | 100% | T |
| Filière Technique | Chargé de Mission GEMA | PR13092017IIIA du 13 septembre 2017 | 35 | | | X | | Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ere classe | x | | 1 | | Technicien 2ème classe | 100% | T |
| | Chargé de Mission GEMA | PR202009IXA du 17 septembre 2020 | 35 | | | X | | Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ere classe | x | | 1 | | Technicien 2ème classe | 80% | S |
| Totaux | | | 140 | 0 | | | | | | | 4 | 0 | | | |

